LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 12 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	**11**
Présents :	**10**
Absent :	**1**
Procuration :	**1**
Votants :	**11**

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs Christine ARMAND, Roland CHANIER, Valérie DOMAS, , Lionel GAUDRY, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Aurélie LAFAY, Mme Laure PEINAUD, François MOULIN, Philippe SAVY
Absent :, M. Éric CORVEC
Procuration : M. Éric CORVEC à M. Philippe SAVY
Secrétaire de séance : Mme Laure PEINAUD

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 JUILLET 2026

20261210-01 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire informe des décisions prises pour certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement :

FINANCES

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 : VIREMENT en section d'investissement de 1 193,00 € du chapitre 21 « Immobilisations corporelles » article 2157 « matériel et outillage technique » au chapitre 16 "Emprunts et dettes assimilées" article 1641 « emprunt en euros ».

ESPACE PUBLIC – VOIRIE

- PAVOISEMENT
 REMPLACEMENT DES DRAPEAUX USAGES - DRAPEAUX'UNIC - 285,22 € TTC.

- ENTRETIEN VEHICULE
 RÉPARATION TONDEUSE - VACHER - 414,00 TTC

BÂTIMENT PUBLIC

- ENTRETIEN DES VITRES
 VITRES DE LA MAISON COMMUNE - EXBRAYAT & CHASSAN - 480,71 € TTC.
 VITRES DE L'ÉCOLE – EXBRAYAT & CHASSAN - 97,88 € TTC.

- FOURNITURES D'ENTRETIEN
 ENTRETIEN MAISON COMMUNE ET ÉCOLE COMMUNALE - CLERMONT CHIMIE DISTRIBUTION - 218,94 € TTC.

DEPENSES ADMINISTRATIVES

- FOURNITURES ADMINISTRATIVES
 FOURNITURES ADMINISTRATIVES DE BUREAU – PGDIS - 226,14 € TTC.
 ENVELOPPES ET PAPIERS EN-TÊTE - PORÇU - 442,80 € TTC.

EVENEMENT FESTIF

- FÊTE PATRONALE - APÉRITIF PROPOSÉ PAR LA MUNICIPALITÉ
 LA FERME AUVERGNATE - 134,57 € TTC.
 LECLERC - 186,48 € TTC .

20261210-02 DÉLÉGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ARTICLE L2122-22) : AIDES SOCIALES FACULTATIVES – SECOURS D'URGENCE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide:

- de déléguer à M. le Maire, pour la durée du mandat en cours, la compétence de décider de l'attribution et de la fixation du montant des aides sociales facultatives (secours financiers, aides alimentaires, participation aux factures d'énergie, etc...) dans la limite des crédits inscrits à cet effet au budget primitif. L'aide individuelle ne pourra pas dépasser le seuil maximum de 500 €,
- de charger M. le Maire de rendre compte de l'exercice de cette délégation lors du conseil municipal suivant cette décision, et de l'inscrire au registre des délibérations.

20261210-03 RENOUVELLEMENT DE LA MAQUETTE GRAPHIQUE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide:

- de retenir la société ALEOCREA pour un montant de 1 180,00 € TTC pour la création graphique des supports communaux de communication « papier » ; pour un montant de 635,00 € TTC pour la mise en page annuelle des supports d'information,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le devis et l'ensemble des documents se rapportant à ce sujet.

20261210-04 MISE EN VALEUR DE LA CHAPELLE SAINT-NICOLAS DE GIMEAUX : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide:

- de solliciter une aide LEADER pour le projet de mise en valeur de la chapelle Saint Nicolas,
- d'approuver le plan de financements proposé ci-dessous :

DEPENSES	*MONTANT HT*	*RECETTES*		*MONTANT HT*
réfection des façades	18 351,71 €	LEADER	66%	20 000,00 €
changement des huisseries	12 103,66 €			
		AUTOFINANCEMENT	34%	10 455,37 €
TOTAL	30 455,37 €			30 455,37 €

- d'autoriser M. le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la demande de subvention.

20261210-05 ÉQUIPEMENT EN ORDINATEURS DE L'ÉCOLE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide:

- de valider l'opération l'équipement en ordinateurs de l'école communale
- de retenir l'entreprise ALFASERV Informatique pour :
 - l'achat de 12 ordinateurs pour un montant de 5 190,60 € HT soit 6 228,72 € TTC,
 - la « remise en service » des anciens ordinateurs pour un montant de 375,00 € HT soit 450,00 € TTC,
 - la maintenance et assistance annuelle des 2 Tableaux Blancs numériques Interactifs et des 22 ordinateurs portables pour un montant de 383,33 € HT soit 460,00 € TTC à partir de 2027,
- d'autoriser M. le Maire à signer les devis et l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

20261210-06 TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ À L'ÉCOLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide:

- de faire réaliser les travaux d'entretien électrique par la société Meulnet pour un montant de 2 107,00 € HT soit 2 528,40 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents rapportant à cette affaire.

20261210-07 LABELLISATION EN ZONE DE PROTECTION FORTE (ZPF) DES SOURCES SALÉES DE GIMEAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide:

- d'intégrer les parcelles AA 273, AA 276, ZE 98, ZE 127 actuellement gérées par le Conservatoires d'Espaces Naturels Auvergne au dispositif de labellisation en Zone de Protection Forte (ZPF),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents rapportant à cette affaire,
- de prendre acte des actions menées par le CEN Auvergne sur les sources salées de Gimeaux.

20261210-08 RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

Maire ou son représentant	**Titulaire**	**Monsieur**	**Sébastien**	**GUILLOT**
Propriétaires de biens foncier	**Titulaire**	**Monsieur**	**Roland**	**CHANIER**
	Titulaire	**Madame**	**Séverine**	**GRANET**
	Suppléant	**Monsieur**	**Philippe**	**SAVY**
Propriétaires forestiers	**Titulaire**	**Monsieur**	**Gilles**	**ROUSSEAU**
	Titulaire	**Madame**	**Ghislaine**	**MONTEL**
	Suppléant	**Madame**	**Marie-Jeanne**	**PEYRIN**
	Suppléant	**Monsieur**	**Julien**	**JOY**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide d'approuver la reconduction des membres précédemment désignés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

1. Désignation du correspondant incendie et secours

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 a prévu la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux et le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 précise les conditions de désignation de ce correspondant. Il doit être désigné après chaque renouvellement général des conseils municipaux **dans les six mois** qui suivent l'installation du conseil municipal.

Le correspondant incendie et secours est choisi par le maire au sein du conseil municipal, ce qui donne lieu à un arrêté municipal. Il peut s'agir d'un adjoint ou d'un conseiller municipal délégué ayant déjà reçu dans sa délégation de fonctions le suivi des questions de sécurité civile. A défaut, le maire doit désigner un adjoint ou un conseiller municipal pour assurer les missions du correspondant communal incendie et secours.

Le correspondant incendie et secours étant désigné par le maire et intervenant sous son autorité, le maire ne peut donc pas prétendre à cette fonction. Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) au sein d'une commune pour les questions de prévention, de protection et de lutte contre les incendies. Sous l'autorité du maire, il informe le conseil municipal et les habitants sur les risques majeurs et la prévention, participe à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), contribue à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et collabore aux documents liés au service local d'incendie.

M. le Maire propose de nommer **Lionel GAUDRY** ; un arrêté sera pris prochainement.

2. Quartier « les chausses » : avancement

Le 17 septembre dernier, une réunion sur l'aménagement du futur quartier « les Chausses » a eu lieu en présence du cabinet d'études Réalités (en charge des études de faisabilité technique et financière), de l'ensemble des concessionnaires des réseaux et des partenaires de l'opération (syndicat d'assainissement Morge et Chambaron, syndicat d'adduction en eau potable Plaine de Riom, Territoire d'Energie 63, communauté de communes CSM). Les membres élus de la commission « urbanisme, travaux cadre de vie » étaient aussi conviés à cette réunion.

Le projet a été présenté à nouveau à l'ensemble des participants. Chacun a fait part, dans son domaine de l'avancement des études techniques.

Le planning suivant a été établi :

- validations technique et financière définitives pour novembre 2026,
- lancement de la consultation des entreprises en charge des travaux de voirie en janvier 2027 dans le cadre du programme voirie 2027 de la communauté de communes
- lancement des travaux au printemps 2027
- division parcellaire définitive des 10 lots à vendre, fin 2027, après les travaux.

L'ensemble des acquisitions foncières est réalisé ; les terrains acquis auprès des différents propriétaires fonciers sont propriété de l'Epf Auvergne pour un montant de 274 330 € (achat + études).

Les études géotechniques ont été réalisées.

Le bilan financier de l'opération sera mis à jour et présenté en fin d'année 2026.

Le conseil municipal aura à se prononcer d'ici la fin de l'année sur son engagement à faire réaliser, par les concessionnaires, les futurs travaux, notamment en matière d'éclairage public et d'alimentation électrique basse tension.

Une réunion publique de présentation du projet sera proposée dans un article du bulletin municipal en février ou mars 2027.

3. Travaux Montaclier

Les travaux de réfection du chemin de Montaclier seront réalisés au cours du mois d'octobre par l'entreprise EUROVIA. Le Conseil Départemental a réalisé le curage du fossés et l'arasement des accotements sur la RD 15 au droit du chemin. Les pompiers du CSI Prompsat Teilhède Gimeaux ont débouché un drain passant sous la chaussée permettant ainsi d'améliorer l'écoulement et la collecte des eaux de ruissellement.

4. Programme Edurenov/ACTEE porté par la Banque des territoires et l'État

Dans le cadre du plan « Urgence canicule » porté par la Banque Des Territoires et l'Etat, la municipalité a fait acte de candidature pour que soit menée sur l'école communale une étude «confort d'été». Cette mission permettra à la commune de bénéficier d'un audit avec préconisations d'actions à mettre en place, associé à une étude de faisabilité pour la végétalisation de la cour de l'école. C'est approche permet d'identifier rapidement des solutions adaptées et éviter de réaliser des aménagements qui n'auraient aucune utilité.

Un cabinet d'études est venu sur place en septembre et un rendez-vous a été organisé en mairie. Le rendu de cette mission devrait avoir lieu en novembre 2026.

5. Modification du partenariat CIAS Combrailles, Sioule et Morge - Banque alimentaire

Le CIAS n'étant désormais plus autorisé à conserver les denrées issues d'une Collecte Nationale alimentaire, il ne participera donc pas à la collecte de novembre 2026. Cette décision ne remet pas en cause l'engagement du CIAS en faveur de l'aide alimentaire notamment avec la délivrance de colis alimentaires d'urgence et le soutien à l'épicerie solidaire itinérante. Une collecte sera organisée en mars 2027. Les stocks issus des précédentes collectes permettent de continuer à fournir des colis d'urgence.

6. Restauration scolaire

Depuis la rentrée, la restauration scolaire est désormais assurée par la cuisine centrale intercommunale située sur la commune de Loubeyrat (auparavant cuisine centrale située à l'école de Combronde). Les modalités de livraisons ainsi que le fonctionnement du service de restauration restent inchangés.

7. Rencontre citoyenne

Comme s'y était engagé la nouvelle équipe municipale, il a été convenu d'organiser une rencontre citoyenne sur le thème de « l'entretien des espaces publics de la commune ». L'idée est d'avoir un échange avec les gimeaudaires sur l'entretien des rues, des espaces publics, des chemins (type d'entretien ? fréquence ? participation citoyenne ?). Une date sera prévue au printemps 2027.

8. Agenda

- La médiathèque de Combronde et les bénévoles du réseau de lecture publique organisent :
 - une soirée « EPY J'RACONTE » Les contes en pyjamas, le vendredi 16 octobre – salle des associations Maison Commune, à partir de 18h30
 - un après-midi jeux anciens avec les amis de la Chartreuse Port-Sainte-Marie le mercredi 21 octobre – salle polyvalente Maison Commune à partir de 14h
- Le rendez-vous de la cérémonie du 11 novembre 1918 est fixé à 9h45 place du 8 Mai.
- La date retenue des vœux de la municipalité aux gimeaudaires est le dimanche 17 janvier 2027.

9. Portrait statistique de la commune

Le SMAD des Combrailles, en collaboration avec le bureau d'études TERRIGRAPH et dans le cadre de sa compétence « Développement et Aménagement du territoire », a transmis un portrait statistique de la commune de Gimeaux. Celui-ci est conçu à partir de nombreuses bases de données publiques et porte sur les domaines de la démographie, le logement, l'économie, l'environnement, etc... Une mise à jour et un envoi aux communes devraient être fait tous les 2 ou 3 ans.

Le Maire,

Sébastien GUILLOT

MAIRIE DE GIMEAUX 63 (Puy-de-Dôme)